

URPS DES CHIRURGIENS-DENTISTES RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUDI 3 JUIN 2021

Qui s'est déroulée à la Maison des URPS, 11 Square Dutilleul à Lille

Membres élus présents:

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BISERTE Marie,
- Dr BLOQUET Grégory,
- Dr BRASSART Sophie,
- Dr CALOONE Benoît,
- Dr COPPI Jean-Paul,
- Dr CORDET DRON Marianne
- Dr DROUET Julie,
- Dr GALLANT Anne-Isabelle,
- Dr HERLEM Jean-Pierre,
- Dr LEMAN Christophe,
- Dr MERCIER Sylvia,
- Dr PARIS Aline
- Dr TRUONG Lisa.

Quatorze membres sont présents, un est représenté :

Le Dr Audrey RONSE, absente, donne pouvoir au Dr Marie BISERTE.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut se dérouler normalement.

Madame Charlotte MOREELS, coordonnatrice de l'URPS, est invitée aux débats.

Madame Sabrina PECHON, assistante polyvalente de l'URPS, est invitée aux débats.

1. Mot de bienvenue

Le Dr Thomas BALBI, président sortant de l'URPS, souhaite la bienvenue aux élus de la nouvelle mandature de l'URPS Chirurgiens-dentistes. Il propose une visite des locaux après l'assemblée générale.

2. Proclamation des résultats des élections

Le Dr Thomas BALBI, président sortant de l'URPS, donne lecture de la proclamation des résultats de l'URPS 2021 en Hauts-de-France.

3. Désignation du Doyen de l'Assemblée

Le Doyen de l'assemblée est nommé. Il s'agit du Dr Jean-Paul COPPI.

Le Doyen propose aux membres présents de faire un tour de table pour que chacun puisse se présenter. Enfin, il nomme les scrutateurs qui veilleront à la conformité des élections qui vont suivre : le vice-doyen, le Dr Jean-Pierre HERLEM et le Dr Aline PARIS, élue la plus jeune de l'assemblée.

4. Election du Président (Vote)

Candidatures pour le poste de président :

Le Dr Thomas BALBI et le Dr Christophe LEMAN se présentent au poste de président.

Le Dr Jean-Paul COPPI propose que chaque candidat présente sa profession de foi.

Professions de foi :

Le Dr BALBI, président sortant, annonce son souhait de poursuivre dans la continuité de ce qui a été mis en place : approfondir la représentativité de la profession devant les instances, faire face à la charge toujours croissante des missions qui sont demandées par l'ARS et les instances.

Le Dr LEMAN déclare se présenter au titre des CDF. S'il est élu, il présentera un bureau exclusivement CDF. Si le Dr BALBI est élu, les élus CDF se sont mis d'accord pour voter pour les membres qu'il présentera de façon à avoir une assemblée qui puisse travailler, être apaisée et ouverte. S'il est élu, le Dr LEMAN aimerait mettre en place des groupes de travail multi factoriels, multi-praticiens de façon à faire travailler l'ensemble des élus.

Vote à bulletins secrets

Dr Thomas BALBI : 8 voix

Dr Christophe LEMAN : 6 voix

Blanc : 1 voix

Le Dr Thomas BALBI est élu Président de l'URPS

5. Elections des membres du bureau (Vote)

Candidature pour le poste de vice-président

Le Dr Marie BISERTE se présente au poste de vice-présidente.

Vote à bulletins secrets

Dr Marie BISERTE : 15

Le Dr Marie BISERTE est élue au poste de vice-présidente de l'URPS

Candidature pour le poste de secrétaire général

Le Dr Jean-Paul COPPI se présente au poste de secrétaire général.

Vote à bulletins secrets

Dr Jean-Paul COPPI : 15

Le Dr Jean-Paul COPPI est élu au poste de secrétaire général de l'URPS

Candidature pour le poste de secrétaire adjoint

Le Dr Grégory BLOQUET se présente au poste de secrétaire adjoint.

Vote à bulletins secrets

Dr Grégory BLOQUET : 15

Le Dr Grégory BLOQUET est élu au poste de secrétaire adjoint de l'URPS

Candidature pour le poste de trésorier

Le Dr Lisa TRUONG se présente au poste de trésorière.

Vote à bulletins secrets

Dr Lisa TRUONG : 15

Le Dr Lisa TRUONG est élue au poste de trésorière de l'URPS

Candidature pour le poste de trésorier adjoint

Le Dr Marianne CORDET se présente au poste de trésorière adjointe.

Vote à bulletins secrets

Dr Marianne CORDET : 15

Le Dr Marianne CORDET est élue au poste de trésorière adjointe de l'URPS.

6. Présentation du règlement intérieur (ANNEXE N°1) - (Vote) et des statuts (ANNEXE N°2)

Dans le cadre de cette assemblée d'installation, le Dr Thomas BALBI annonce qu'il est obligatoire de soumettre au vote le règlement intérieur.

Le règlement intérieur et les statuts sont les deux documents qui régissent le fonctionnement de l'URPS.

Avant de passer au vote, le Dr Thomas BALBI demande s'il y a des questions à ce sujet.

Le Dr Christophe LEMAN émet une remarque concernant l'envoi des pièces annexes dans le cadre de la convocation d'une assemblée générale. Il est bien stipulé que les documents doivent être envoyés au moins 15 jours avant l'assemblée et demande que cela soit respecté.

Vote :

Pour : 15

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité

7. Présentation du budget prévisionnel 2021 (ANNEXE n°3)

Le Dr Thomas BALBI donne lecture du budget prévisionnel 2021 qui a été soumis au vote par la précédente mandature.

Le Dr Jean-Paul COPPI informe qu'il y a généralement 2 AG par an. Une se déroule en juin : elle sert à l'approbation des comptes de l'année passée et une seconde en décembre : elle permet d'établir un prévisionnel sur l'année à venir. Ce prévisionnel a été voté lors de la précédente AG.

8. Présentation URPS

a. Fonctionnement

Le rapport d'activité 2020 a été distribué aux élus.

Le Dr Jean-Paul COPPI précise que le fonctionnement de l'URPS n'a pas été trop perturbé compte-tenu de la

crise sanitaire contrairement aux projets et aux réunions. Ce rapport d'activité exprime ce qui a pu être réalisé durant l'année 2020.

- ➔ Le Dr Aline PARIS fait remarquer que les Hauts-de-France ne se résument pas seulement au Nord ou au Pas-de-Calais et espère en conséquence que les projets de l'URPS seront déployés dans toute la région.

Le Dr Thomas BALBI garantit que l'URPS représente bien tous les praticiens libéraux des cinq départements des Hauts-de-France. Le Dr Marie BISERTE évoque les soirées de sensibilisation qui sont déployées sur tout le territoire des Hauts-de-France. De même, dans l'étude sur le non recours aux soins, ont été pris en compte le sexe, l'âge et aussi la localisation de l'exercice professionnel car nous avons bien conscience des problématiques démographiques liées à notre région.

L'URPS est le partenaire et l'interlocuteur de l'ARS. Toutefois, il faut noter que l'ARS rend des comptes et prend ses directives auprès du ministère. Les directives n'étant pas toujours compatibles avec les problématiques de terrain.

Par ailleurs, il faut savoir que l'ARS ne fonctionne qu'avec des indicateurs (évaluations et expérimentations). A titre d'exemple, concernant le zonage, on leur a suggéré de partir des besoins par habitants. Or, ils appliquent une méthodologie imposée par le ministère avec des indicateurs propres. A ce jour, le nouveau zonage des chirurgiens-dentistes n'est toujours pas disponible et nous ne pouvons y contribuer.

b. Projets

Le Dr Marie BISERTE et Mme Charlotte MOREELS ont listé quelques grands projets en cours ou amorcés. Pour connaître le détail des projets, l'ensemble des élus est invité à consulter le rapport d'activité 2020.

Les projets se découpent en 2 catégories : ceux qui sont propres à l'URPS et ceux élaborés en inter-URPS, avec les URPS représentées à la Maison des URPS. Ces derniers sont répartis dans les commissions suivantes : E-santé, Prévention, Médico-social Démarches Qualité, Offre de soin.

Projets propres à notre URPS

- Prescription des substituts nicotiniques: depuis le 26 janvier 2016, les chirurgiens-dentistes peuvent accompagner leurs patients au sevrage tabagique. Nous travaillons avec l'association Hauts-de-France Addictions dans le cadre de leur CPOM avec l'ARS. Nous avons créé une formation d'accompagnement au sevrage tabagique ainsi que des outils à destination des praticiens et aussi de leurs patients. Pour l'instant, cette formation est à destination des chirurgiens-dentistes exerçant dans des secteurs prioritaires établis par l'ARS, (taux important de tabagisme ou de pathologies liées au tabac).
- Etude sur le non recours aux soins : nous la menons avec l'OR2S et Anthropolab. Les résultats étant très insuffisants et la prestation ne correspondant pas à notre demande

initiale, nous avons décidé de mettre un terme au partenariat avec l'OR2S. L'étude se poursuivra après avoir récupéré les données.

- Les troubles de l'oralité alimentaire, en partenariat avec l'URPS Orthophonistes. L'objectif est d'organiser des soirées de sensibilisation à destination des 2 professions pour que chirurgiens-dentistes et orthophonistes puissent apporter leur savoir sur cette thématique. Ces soirées s'organisent de la manière suivante : 1h de sensibilisation puis 1h de débat/quizz et atelier interprofessionnel. Une réunion a pu se dérouler début 2020. Dès que les conditions sanitaires le permettront, ces soirées pourront reprendre en présentiel.
- Mise en place d'une cellule de veille pour observer le comportement des centres lowcost, en partenariat avec l'ARS, la DCGDR et le CRO. Le projet est en cours d'instruction à l'ARS.

Projets Inter URPS

Commission Prévention et ETP-Prèv

- Exposition aux rayons ionisants
- Violences faites aux soignants : projet porté par notre URPS, qui s'articulera avec le projet inter URPS Violences faites aux femmes.
- Violences faites aux femmes : projet porté par l'URPS ML.
- Addictions : projet associé à la FEMAS (Fédération des maisons et pôle de santé) qui sera présenté à l'ARS. L'idée est de recenser les projets réalisés en Hauts-de-France, voir comment les mutualiser puis élaborer un parcours pluriprofessionnel.
- Dépistage des cancers des VADS.

Commission MSDQ – Médico-social et démarche qualité

- Signalement des EIGS, Evènements Indésirables Graves liés aux Soins.
- Handicap, soirées d'échanges et de sensibilisation sur l'ensemble de la région, animées par des professionnels de santé libéraux, des professionnels du CREAL et des professionnels du secteur médico-social.
- Antibiorésistance, projet avec passage des attachés d'information et soirée de sensibilisation.

➔ Le Dr Jean-Pierre HERLEM demande où se trouve le stock de livre du Dr Gauzeran ?

Le Dr Jean-Paul COPPI répond qu'il n'y a plus de stock car tous les livres ont été distribués lors des formations pratiques.

9. Questions diverses

➔ Le Dr Sylvia MERCIER s'interroge sur l'implication des élus pour participer aux projets. Est-il possible d'apporter également des pistes pour les développer ?

Présenter les projets de l'URPS ne sert pas seulement à lister tous les projets existants, annonce le Dr Marie

BISERTE. Elle explique qu'il est difficile de tout gérer et que les dossiers pourront être supervisés par les élus qui le souhaitent. Elle rappelle que pour le bon déroulement du suivi du dossier, il est nécessaire d'enlever son étiquette syndicale à l'URPS. On ne fait pas de politique dans le suivi des projets. A titre d'exemple, l'URPS aurait besoin qu'une personne la représente au conseil d'administration d'Handident.

- ➔ Le Dr Benoît CALOONE demande quelles seront les grandes priorités pour les 5 ans à venir ou les nouveaux projets amorcés.

Le Dr Marie BISERTE et le Dr Thomas BALBI répondent :

- Palier à la faiblesse de la démographie dans les établissements de santé qui ne connaissent pas les soins dentaires / vieillissement de la population (réseau ville-hôpital).
- Comment aider les praticiens à soigner les personnes qui sont institutionnalisées ou non notamment dans les zones sous-dotées.
- La démographie.
- Complications concernant la prévoyance et le remplacement des femmes enceintes.

Les prochaines AG sont fixées :

- mercredi 6 octobre à Amiens, à 14h30 ou 15h00.
- Jeudi 9 décembre, à Lille, à 14h30 ou 15h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire
Dr Jean-Paul COPPI



Le Président
Dr Thomas BALBI

